

Le 9 Février 2011

## **PLAN DEPARTEMENTAL DE RANDONNEES EQUESTRES DU VAL D'OISE**

**Ce dossier est une présentation de l'état actuel des chemins et circuits inscrits dans le plan départemental de Randonnées équestres du Val d'Oise. Elle prépare un développement ultérieur et expose les multiples possibilités offertes par le Département.**

### **Les Buts :**

- Proposer aux randonneurs d'Ile de France, et d'ailleurs, de jouir des extraordinaires possibilités en chemins et circuits qu'offre le Val d'Oise avec, notamment ses deux PNR, ses Forêts Domaniales, ses vallées et son capital naturel.
- Permettre aux grands voyageurs et amateurs de longs voyages de traverser le Département du Nord au Sud, d'Est en Ouest ou à l'inverse.
- Créer une habitude, une permanence et un renouvellement d'activités sources de vie économique et sociale.

### **Les Promoteurs et Expérience :**

Le Val d'Oise a été défriché dès 1972 par trois établissements équestres spécialisés, lesquels ont couru tous les chemins du Département. Ces spécialistes ont rejoint le CDLPA (devenu CODERANDO 95) pour travailler en commun avec cette association de pédestres.

Des manifestations regroupant les trois familles ont été organisées et ont illustré l'époque (Tours du Val d'Oise, d'Ile de France, de France des PNR, avec Pédestres, Cyclestres et Equestres). Cela a permis le dépôt du premier Plan Départemental de Randonnée (PDIPR) en 1979 illustré par la pose, sur les circuits, de balises.

L'exclusivité de la représentativité de la randonnée ayant été donnée au CODERANDO 95, le Comité Départemental d'Equitation du Val d'Oise (CDEVO) et sa commission de tourisme équestre (CDTE 95) n'ont pas été consultés dans la préparation du second plan départemental.

Quant au territoire du Vexin Français, après un court-circuitage malheureux du CDEVO et du CDTE 95 par une entente entre le PNRVF et un club, les travaux ont repris, collectivement, dès 2008 :

- Par l'organisation de randonnées simultanées et collectives sur les chemins du PDIPR,
- Par la participation au Tour de L'Ile de France à cheval et en attelage 2009 en prenant la conduite totale des randonneurs permettant ainsi, de relier, Chantilly (Orry la Ville siège du PNR Oise Pays de France) - Abbaye de Royaumont - Auvers sur Oise – Marines - Chaussy et Mantes la Jolie ou Bonnières sur Seine).



Le CDEVO a, ainsi, concrétisé la démonstration des capacités et richesses du Département et permet la création du plan départemental de randonnée équestre du Val du Val d'Oise, recensant 1 200 kilomètres (version 2011).

#### **Les Acteurs :**

L'Equipe dirigeante du CDEVO, un collaborateur à plein temps, les Membres bénévoles de la Commission Tourisme Equestre, Les cavaliers habitués du terrain, des stagiaires.

#### **Le Principe du Plan départemental de randonnées équestres :**

##### **C'est offrir :**

a) Un axe Central permettant la **traversée** du Département et l'échappement, par Marines point central :

- Vers le Nord (Beaumont les Nonnains),
- Vers le Nord Ouest (Saint Clair sur Epte),
- Vers l'Ouest (Bonnières sur Seine),
- Vers le Sud (Mantes la Jolie).

b) 5 Pôles de départ ou arrivée, permettant, eux :

- La jonction avec l'Axe Central pour dégagements lointains,
- Les randonnées de Pôle en Pôles,
- La jonction inter clubs,

c) Les circuits au départ des clubs

#### **L'avenir : Une évolution permanente par...**

La poursuite de la récolte d'informations et d'expériences pour améliorer l'existant actuel,  
La mise en œuvre d'une grande concertation avec les Elus ruraux et représentants du milieu agricole,  
Les Elus du Conseil Général du Val d'Oise et les Services concernés,

*Pour :*

Trouver des bâtiments vides et disponibles de façon à mener un investissement en bivouac et gîtes équestres, selon une hiérarchie :

- Terrain clos de camping avec sanitaires et eau, ligne d'attaches pour chevaux,
- Bâtiment pour dortoirs avec possibilité de cuisine, sanitaires et eau, boxes ou stalles
- Gîte confort pour cavaliers : Avec restauration, écurie sur place ou de proximité (pour chevaux : Boxes et entretien...).